FONDATION DU PATRIMOINE

CHOMERAC PATRIMOINE VIVANT

# Appel aux dons pour

# La chapelle Saint-Sernin à Chomérac

Edifiée, à Chomérac, durant la seconde moitié du 19e siècle à l'endroit même où dès l'époque gallo-romaine, les premiers habitants de notre commune s'installèrent en raison de la présence d'une source, la chapelle Saint Sernin, chapelle de l'ancien hospice des Sœurs, est le dernier vestige d'une institution qui a rythmé la vie sociale pendant de longues années. Maison d'accueil de personnes âgées et d'indigents, l'hospice a longtemps été également la pharmacie communale. Cette institution demeure ancrée dans la mémoire de nombreux Choméracois qui sont, à ce titre, attachés à la sauvegarde du dernier édifice témoin d'une période importante de leur histoire.

Menacée de démolition en raison de dommages majeurs à sa toiture et de l'impossibilité dans laquelle se trouvait la maison de retraite de Chomérac, alors propriétaire, d'en assurer les coûts de remise en état, la chapelle a été rachetée pour un euro symbolique par l'association « Chomérac Patrimoine Vivant » dont l'objectif est de sauvegarder et valoriser le patrimoine matériel et immatériel du village. Avec la participation du département de l'Ardèche et la Fondation du Patrimoine un appel aux dons défiscalisés est lancé pour financer une partie des travaux qui s'élèvent à 25 994 euros.

Il s'agira de redonner vie à la chapelle Saint Sernin comme lieu d'expositions, de conférences et de rencontres conviviales pour tous, résidents de l'EHPAD, Choméracois et amis. De plus, une tapisserie des Gobelins et une toile, propriété de la commune et inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, y seront rapatriées et mises en valeur.

Nous vous remercions de répondre à cet appel qui s'adresse aux particuliers aussi bien qu'aux entreprises.

---

## BON DE SOUSCRIPTION

### Oui, je fais un don pour aider la restauration de la chapelle Saint Sernin à Chomérac

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

**Sur notre site internet**

**www.fondation-patrimoine.org/60912**
ou en flashant le QR code ci-contre.
Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

**Par chèque**

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :
**Fondation du patrimoine**
**Chapelle St Sernin, Chomérac Patrimoine Vivant**
**Chemin de fassemale, 07210 Chomérac**
Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

### Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :
☐ sur le revenu ☐ sur la fortune immobilière ☐ sur les sociétés

**Exemples de dons**

| | 50 € | 200 € | 500 € |
|---|---|---|---|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu (Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable) | 17 € | 68 € | 170 € |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €) | 12,5 € | 50 € | 125 € |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT | 20 € | 80 € | 200 € |

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐